

Le résultat du sondage sur les budgets communaux ; un troisième feuillet péréquation sur le financement de la facture sociale ; des soirées et une journée de formation ; la compétence de décision en opportunité des communes reconnue par ... une directive : ce sont quelques thèmes abordés dans ce numéro.

PÉRÉQUATION EN QUESTIONS

FEUILLET 3

Concerne : répartition de la facture sociale entre les communes du canton de Vaud (partie 1)

Résumé : le système de répartition de la part communale à la facture sociale (50% de la facture sociale totale) comprend trois phases consécutives. Nous traiterons dans cet article de la première phase: les prélèvements conjoncturels.

Vous pourrez prendre connaissance [ici](#) de ce troisième volet.

[Dossier complet](#) (tous les feuillets publiés à ce jour - www.ucv.ch : Dossiers thématiques / Péréquation)

ASSOCIATION

1. Enquête budget 2014

L'UCV remercie les 196 communes qui ont participé au sondage sur leur budget. Les résultats sont à votre disposition [ici](#).

Constat: la marge budgétaire des communes se restreint. Nonobstant l'appel d'air bienvenu découlant des allègements inscrits dans l'Accord financier UCV-Canton, les prévisions budgétaires reflètent les inquiétudes des collectivités face à un contexte financier qui s'assombrit: recettes à la baisse et charges liées à la hausse. 8 communes sur 10 ont ainsi prévu un budget déficitaire. En toile de fond 2013, plus de 7 communes sur 10 ont eu recours au crédit extra-budgétaire. 82% des communes planifient un taux d'imposition identique en 2014. Sur les 9% prévoyant une baisse de la fiscalité, 2/3 envisagent une diminution du taux en raison de l'introduction de la taxe au sac. Cette conjoncture se révèle peu propice aux investissements qui riment souvent avec endettement.

2. Prochains Conseils des 50

Les délégués du Conseil recevront :

- Madame la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite, le 13 mars sur les thèmes des infrastructures et des agglomérations
- Madame la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, le 5 juin sur le thème de l'aménagement du territoire (LAT-LATC-résidences secondaires)

3. Point Commun-e

S'agissant du thème de l'aménagement du territoire, le prochain numéro de notre journal qui paraîtra avant la fin mars comportera un article intitulé « Regards croisés sur la LAT ».

4. Soirées d'information

Rappel :

❖ **Communication web et réseaux sociaux : quels enjeux pour les communes ?**

les jeudis **6 et 20 mars 2014** respectivement à Yverdon-les-Bains et Lutry de 18h30 à 20h30 environ.

❖ **Rôles et enjeux de la péréquation dans le canton de Vaud. Définition, objectifs et composition, autant d'éléments permettant une bonne compréhension d'un système touchant l'ensemble des comptes communaux**

Le **27 mars** de 18h30 à 20h30 à Epalinges.

5. Rencontre de politique locale

Thème « Politique foncière et politique de logement : quels enjeux et quels outils pour les communes? »

Réserver la date du **jeudi 8 mai 2014**, Château d'Yverdon-les-Bains (Salle aula Magna) : inscription d'ici fin mars directement auprès de l'IDHEAP.

ACTUALITÉS

1. Facturation des dérogations à l'aire de recrutement

Le calcul du forfait par élève a fait l'objet d'une évaluation dans le cadre d'un groupe de travail. Dans l'attente d'une prochaine information sur le montant de ce forfait, l'UCV recommande aux communes de respectivement surseoir à la facturation ou de ne pas s'en acquitter.

Base légale: art.133 LEO et 111 RLEO

2. Fiscalité des entreprises

L'abandon des statuts spéciaux et la réforme de l'imposition sur les entreprises qui en découle aura un impact particulièrement important pour le canton de Vaud et pour l'ensemble des communes vaudoises. Les conséquences dépendront de la taille des personnes morales: les multinationales seront sources de gains fiscaux accrus, alors que la contribution fiscale des PME sera réduite. Quant aux communes qui ne comptent aucune société, elles sont aussi concernées vu l'effet induit par la péréquation. Deux groupes de travail réunissant les partenaires (Canton-Communes et Canton-milieux économiques) ont été mis en place. L'objectif de l'UCV est double: obtenir une part équitable pour les communes de la compensation accordée par la Confédération à notre canton et trouver une clé de répartition équitable entre les communes.

3. De l'opportunité d'une ... nouvelle directive

La clause de l'Accord Canton-UCV sur le respect de la compétence en opportunité des communes porte ses premiers fruits: les communes n'auront plus à demander de préavis avant d'octroyer une dispense ou un permis de construire pour la pose de

panneaux solaires sur les bâtiments sous protection générale ou situés dans un site ISOS d'importance nationale, régionale ou locale. Une nouvelle directive cantonale sur l'intégration des capteurs solaires dans le patrimoine bâti et paysager reconnaît ainsi que les communes sont les mieux à même d'estimer et de décider si un projet s'intègre de manière satisfaisante dans le patrimoine communal. L'UCV salue cette décision qui illustre concrètement l'un des points de l'Accord qu'elle a passé avec le Conseil d'Etat.

CONSULTATIONS

Les documents relatifs aux consultations sont disponibles [ici](#).

Actuellement pas de nouvelle consultation.

Pully, le 3 mars 2014

le Comité UCV